

Contrat d'apprentissage : coûts et avantages (pour le secteur privé et public)

SALAIRE (€)	18 à 20 ans		21 à 25 ans			26 ans et +
	1ère année	2ème année	1ère année	2ème année	3ème année	Année confondue
	43% du SMIC ou MC (1)	51% du SMIC ou MC (1)	53% du SMIC ou MC (1)	61% du SMIC ou MC (1)	78 % du SMIC ou MC (1)	100% du SMIC ou MC (1)
	661,96	785,11	815,90	939,05	1200,75	1539,42
AIDE UNIQUE A L'APPRENTISSAGE	4 125 € maximum pour la 1re année d'exécution du contrat					
	2 000 € maximum pour la 2e année d'exécution du contrat					
	1 200 € maximum pour la 3e année d'exécution du contrat					
CONDITIONS D'OBTENTION DE L'AIDE UNIQUE	Employer moins de 250 salariés		Conclure un contrat d'apprentissage à compter du 1er janvier 2019		Recruter des apprentis préparant un diplôme ou un titre à finalité professionnelle de niveau inférieur ou égal au bac	
EXONERATION CHARGES PATRONALES	Entreprises de moins de 11 salariés : exonération totale (sauf cotisation accidents du travail et maladies professionnelles)					
	Entreprises de plus de 11 salariés : exonération des charges patronales URSSAFF					
	Restent dues: FNAL + Transports + chômage + retraite + accidents du travail					
PRISE EN CHARGE FORMATION	L'entreprise prend en charge le coût de la formation via le versement de sa taxe d'apprentissage, selon un coût contrat, versé à son opérateur de compétences (OPCO).					

Pour calculer vos droits : https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/jcms/gc_5504/simulateur-employeur

Base du SMIC au 01/01/2020 1539,42 €

(1) Minimum conventionnel, si cela conduit à un montant plus élevé